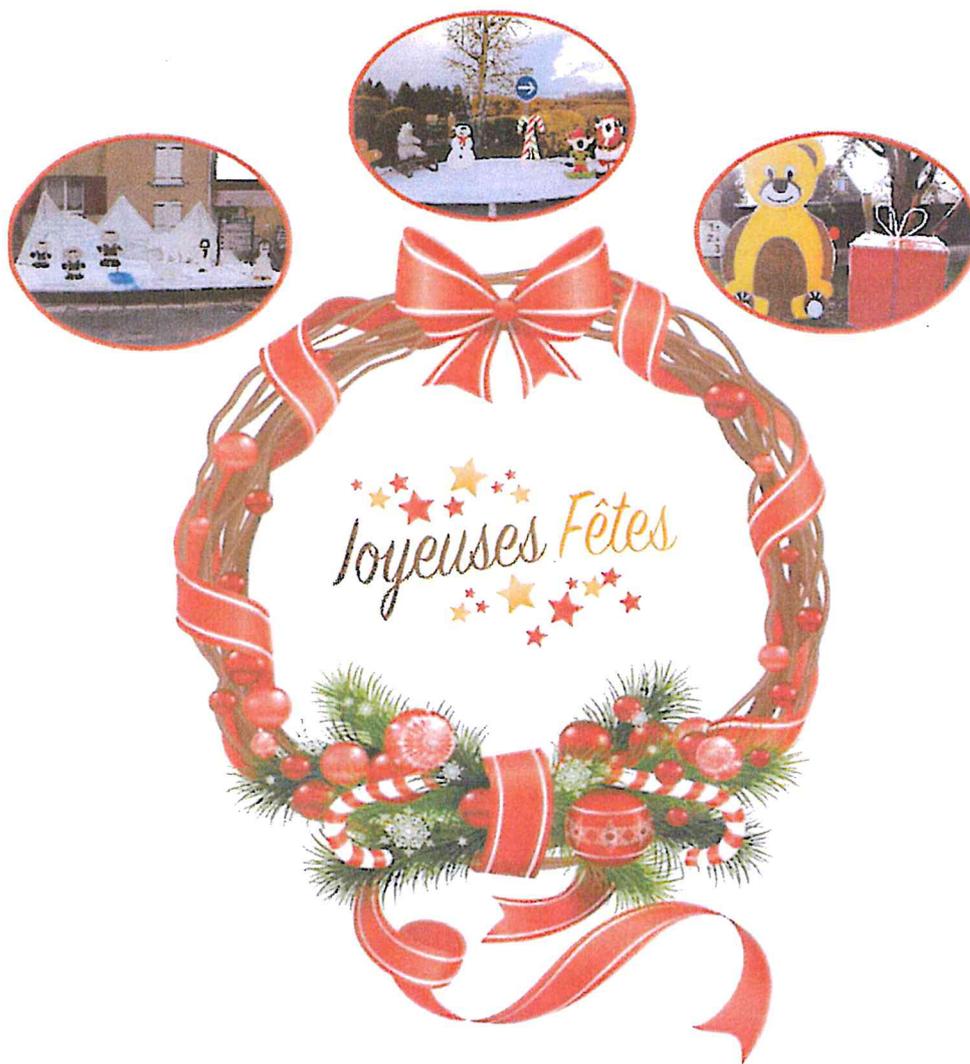


# En direct de Choisy

Janvier 2016 – N° 67



Bulletin Municipal trimestriel de CHOISY-EN-BRIE

☎ 01 64 75 81 90 Fax 01 64 75 81 99

Site internet : [www.choisy-en-brie.fr](http://www.choisy-en-brie.fr)

e-mail : [mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au samedi de 9h à 12h  
5, route de la Ferté Gaucher



## LE MOT DU MAIRE

Comme vous le constaterez dans les pages qui suivent, nonobstant les complications financières et un manque de visibilité sur l'avenir, nous allons faire :

- Les opérations prévues (budgetées) au fur et à mesure de nos moyens, dès que les soutiens espérés sont confirmés.
- Une projection dans l'avenir, avec les équipements que nous jugeons utiles pour tous, créations ou améliorations.

Cela malgré :

- Les taxes supprimées mais compensées (comment et pour combien de temps ?).
- Les aides disparues (enveloppe parlementaire) mais peut être ressuscitables, sous quelle forme ?
- La suppression de subvention (FER 2017) mais potentielle en 2018.
- Les taux de subventions diminués.
- La D.G.F (Dotation Globale de Fonctionnement) par l'Etat participant à la gestion courante de la commune, qui a diminué d'environ 30% en 3 ans.

Autant de bonnes raisons pour que notre Adjoint aux Finances, Stanislas Sauvage, s'arrache les cheveux lors de l'établissement des budgets et tempère les dépenses. Courage !

Je m'aperçois que, de façon constante, j'évoque les finances, pas très glamour j'en conviens, sauf pour les addictes à l'argent, mais combien essentielles.

Du côté de la CC2M :

1. Au cœur du pouvoir de décision, loin de chaque commune, Daniel Talfumier, Vice-Président, représente Choisy-en-Brie de façon effective, y étant très actif dans ses responsabilités. La conférence des maires, sensée être un lieu d'échanges et de propositions, n'a été réunie qu'une seule fois en un an par obligation réglementaire pour valider le P.L.U.i (bonjour l'ouverture !).
2. L'assainissement, qu'il soit collectif ou non, l'eau pluviale, GEMAPI (Gestion des Eaux en Milieu Aquatique) seront de la compétence de la communauté de communes en 2020. Il reste 2 ans donc pour être en ordre de marche avec un traitement égalitaire et/ou harmonieux pour les 31 communes.

L'année 2017 se termine avec un lot habituel de soucis de diverses natures (dégradations, incivilités, voisinage, voie publique). Il faut que ceux qui ont oublié ou pas encore réalisé, prennent conscience que nous formons une collectivité où le bien vivre ensemble ne tient que par la bonne volonté de chacun.

2018, nous t'attendons de pied ferme, plein d'espoir et de bonnes intentions, à commencer par moi qui vous souhaite, après la période des fêtes, heureuse j'espère, une année douce, studieuse, enrichissante, amoureuse et tutti quanti, avec des vœux particuliers pour celles et ceux qui ont traversé ou affrontent des moments délicats.

Votre Maire : Alain BEAUFORT

## L'ACTUALITÉ CHOISIENNE

- **Le loto des enfants**, organisé le 7 octobre par l'Amicale Scolaire, a remporté un vif succès. 85 personnes sont venues passer un agréable moment de jeu.
- **Halloween** : le 31 octobre, la salle des fêtes a été envahie par 58 monstres et sorcières. Ils ont décoré leur sac de bonbons, fait du coloriage, confectionné une citrouille et un squelette et sont allés dans le village à la quête de confiseries. Ils ont ensuite dégusté la soupe à la citrouille et sont repartis ravis de leur après-midi avec leur collecte.



- **Le Salon des saveurs** : le week-end des 14 et 15 octobre a eu lieu le salon des saveurs, maintenant traditionnel, lequel organisé par Animation Loisirs. Tous les participants étaient satisfaits, aussi bien les exposants, prêts à revenir, que les visiteurs. Les dégustations de toutes sortes allèrent bon train, le tout dans une ambiance décontractée, aidée par un temps exceptionnellement clément. Tous donnent rendez-vous l'an prochain.



- **Le Beaujolais** : Malgré une année difficile pour les vignerons, la soirée d'arrivée du Beaujolais nouveau, organisée par Animation Loisirs, s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité. Tous apprécient le breuvage nouveau, pour beaucoup plus rond en bouche et plus charpenté que les autres années. Ce qui augure des futurs crus 2017 plutôt sympathiques.



- **Le marché de Noël** : le 9 décembre, treize exposants étaient présents. C'est dans une ambiance festive que chacun a pu faire ses achats. Les enfants ont rencontré le Père Noël qui leur a remis une surprise. Vin et marrons chauds étaient servis ainsi que la traditionnelle tartiflette qui a remporté un vif succès. Rendez-vous l'année prochaine pour une édition 2018 sur deux jours.



- **La sortie en Champagne et le thé dansant** : la première sortie organisée par Les Jeunes d'Autrefois fut couronnée de succès. Promenade en petit train à la découverte des vignobles, visite d'une cave avec dégustation, suivie d'un bon repas. Une croisière sur la Marne au départ de Cumières occupa l'après-midi. Le thé dansant a permis de faire danser jeunes et moins jeunes sur des rythmes d'hier et d'aujourd'hui.



- **Vide-dressing et loto (ASS News)** : très peu d'habitants de Choisy ont participé à ces 2 manifestations. Dommage !
- **Broc' aux jouets et aux cadeaux** : pour cette nouvelle édition, Fit Fun a proposé d'ouvrir cette bourse aux exposants proposant des jouets d'occasion à prix défiant toute concurrence et aussi à ceux qui présentaient des cadeaux à petit prix : vaisselle, cadre, bijoux, livres, etc ... une bonne manière de se débarrasser et de donner une deuxième vie aux objets oubliés au fond des placards. Cette formule a remporté un beau succès auprès des visiteurs venus nombreux malgré une météo agitée. La prochaine broc' se tiendra le samedi 24 novembre 2018.
- **Une réunion avec la Gendarmerie** s'est tenue à la salle polyvalente le 24 octobre pour sensibiliser la population aux risques de cambriolage en donnant de précieux conseils. Voir article ci-après.



- **La cérémonie du 11 novembre** s'est déroulée sous la pluie. Merci aux courageux qui ont malgré tout participé à cette cérémonie.



- **La cérémonie des vœux du Maire** aura lieu le samedi 6 janvier 2018 à 18 h.
- **La distribution des colis** s'est effectuée sur 3 jours, les 12, 13 et 14 décembre. Cette année, 90 colis pour les personnes seules, 48 colis pour les couples et 2 pour les personnes en maison de retraite ont été distribués. Pour en bénéficier, il faut être âgé de 70 ans au moins et être inscrit sur les listes électorales de la commune.
- **Un arrêté municipal** a été pris début décembre pour réglementer le démarchage à domicile sur le territoire de la commune. Il sera porté à la connaissance du public par affichage en mairie et publication.
- **Rectificatif** : une erreur s'est produite dans l'encart des associations, il fallait lire 06 09 88 26 63 pour le numéro de téléphone de Mme LORIOT, Présidente de l'Amicale Scolaire.

## ÉTAT CIVIL

### Ils nous ont quittés

- Madame Mireille TISSIER, née THÉBAULT, le 24 septembre 2017.
- Madame Marinette HENNEQUIN, née VERDIER, le 25 octobre 2017.

### Bonjour les bébés

- Sandro, Michel, Xavier SIMON, le 11 novembre 2017.

## LE CALENDRIER

Voir encart

## LES TRAVAUX

- Construction du local de rangement de la salle des fêtes.
- Cimetière : 2<sup>ème</sup> tranche de reprise des concessions.
- Réalisation de parkings Place de la Payenne et à Cofféry.



- Remplacement, complément et modification de panneaux de signalisation et stationnement.

## LES VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

Voisins Vigilants devient VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES.

- Plus de voisins : 300 000 foyers et 500 municipalités utilisent la plateforme [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)
- Plus de vigilance : réduction de 40% des cambriolages, systèmes d'alerte SMS, signalétique dissuasive.
- Plus de solidarité : échange de services, bienveillance vis-à-vis des personnes isolées, convivialité retrouvée.

Patricia TUERO, Conseillère municipale en charge de cette activité, se tient à votre disposition au 06 75 39 24 26 ainsi que les secrétaires de mairie.

## URBANISME (P.L.U. – EOLIEN– LOTISSEMENT – P.L.U. i – ASSAINISSEMENT)

### P.L.U (Plan Local d'Urbanisme, sous couvert de la CC2M)

- Révision décidée en novembre 2014.
- Le rapport de la commissaire enquêtrice n'est disponible que depuis fin novembre, suite à l'enquête publique de juillet.
- Les adaptations nécessaires suite aux observations et réserves des personnes publiques et privées, méritent encore quelques réunions de travail avant de valider le document, courant 2018 sûrement, par la CC2M. Il sera alors exécutable un mois après transmission au Préfet.
- Alors peut être le Préfet statuera sur le projet éolien qui est sous le coup d'un sursis à statuer depuis avril. L'entreprise RES est toujours « l'arme au pied ».
- La délivrance des autorisations d'urbanisme restent de la responsabilité de la commune.

### LOTISSEMENT

- Le permis d'aménager déposé en décembre concerne 18 lots.
- L'opération prend le nom de « Clos Vannetin ».
- L'autorisation est conditionnée à l'achèvement du P.L.U et à la levée des réserves actuelles.

### PLU i (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

- A priori pas nécessaire pour plusieurs communes dont la nôtre, la CC2M a délibéré pour lancer cette procédure lourde, coûteuse bien que subventionnée, de longue haleine – 4 ans au moins.
- Pour la mise au point de ce document unique pour 31 communes, 2 référents par commune ont été désignés : Albert GEORGE (titulaire) et Grégory PHILIPPE (suppléant).
- La délivrance des autorisations d'urbanisme restera « dit-on » de la responsabilité des communes.

### ASSAINISSEMENT (Secteur du Montcel et divers)

- le projet a été présenté aux financeurs le 21 novembre 2017.
- Le coût estimé est de 1 500 000 €HT avec les options proposées.
- Le coût réel sera connu après consultation des entreprises.
- Les montants des subventions seront précisés après cette consultation.
- Le calendrier prévoit un démarrage possible des travaux au 2<sup>ème</sup> semestre 2018.
- Le projet définitif sera validé au printemps après avis de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département.
- Après la réalisation de cette tranche prévue au SDA 1993 (Schéma Directeur d'Assainissement), la station d'épuration du bourg sera pratiquement à sa capacité maximum.

## COMMUNICATION

- Après un premier contact avec ORANGE début octobre, deux réunions techniques ont eu lieu en novembre, en vue de l'installation d'une antenne-relais dans le village pour satisfaire correctement la couverture de tout le territoire communal.
- Réclamé depuis longtemps par la municipalité, souhaitons que cet équipement d'intérêt général se concrétise rapidement.
- Par contre, en ce qui concerne les réseaux enterrés et aériens, ORANGE ne réagit que mollement aux défaillances (vétusté des réseaux, coupures fréquentes, refus d'enfouir les extensions et raccordements neufs). Sans cesse des interventions auprès des services, souvent difficiles à joindre, sont nécessaires.

## LA SÉCURITÉ

- Une réunion d'information – sensibilisation avec la Gendarmerie - s'est déroulée le 24 octobre. Faible participation mais des conseils de bon sens ont été prodigués.
- L'adhésion de la commune et de particuliers sur le site « Voisins vigilants et solidaires » dont le nombre s'étoffe gentiment est bien ressentie par les services de la Gendarmerie, la finalité des différentes actions allant dans le même sens.
- Une note de rappel à tous les parents d'élèves a été diffusée, par le biais des cahiers des écoliers, concernant la circulation et le stationnement place de la Payenne aux horaires scolaires :
  - Observer le code de la route.
  - Respecter les stationnements dédiés à chacun et les cheminements réservés aux piétons.
  - Ne pas « squatter » les zones de parking à partager.
  - Avoir le courage de se garer un peu plus loin (Mairie, Buis Argenté et prochainement nouveau parking « Payenne »).

## CONTRAT RURAL

- La commune et le R.P.I ont déjà bénéficié de plusieurs contrats ruraux depuis les années 80, permettant des travaux d'intérêt public (bâtiments neufs ou réhabilitations, équipements divers). Ces opérations sont soutenues par la Région et le Département, désormais à hauteur de 70% du montant.
- Lors du Conseil municipal du 8 novembre, différents projets ont été présentés axés prioritairement sur l'accessibilité et la sécurité (mairie/local associatif/église/locaux du personnel technique) et des extensions (bâtiment voirie, salle associative, et divers).
- Finir la réhabilitation de la salle polyvalente est également souhaité avec le R.P.I, celui-ci étant le principal occupant avec les écoles qui l'utilisent en salle de motricité tout au long de l'année.
- Après estimation des projets et vérification de leur éligibilité au regard des aides possibles, des choix seront faits dans la limite des plafonds possibles et de nos finances bien sûr.
- Les programmes retenus ne verront leur achèvement qu'au-delà de 2020.

## CIMETIÈRE

- La reprise de concessions, en état d'abandon (aujourd'hui propriété de la commune) constaté en 2011 a vu l'aboutissement de la procédure de reprises, très réglementée, après 3 années.
- En plusieurs étapes, 75 sépultures ont déjà été relevées, il en reste aujourd'hui 47, qu'il est souhaitable de reprendre d'ici 2019 (coût total de l'opération 84500€ TTC entièrement réalisé sur fonds propres de la commune).
- Pour information :
  - Les restes des corps placés dans des reliquaires, répertoriés, sont déposés dans l'ossuaire de la commune. Les divers débris des sépultures sont évacués.
  - Les emplacements libérés peuvent être, pour certains, proposés à de nouvelles concessions (50 ans maxi) dans la mesure où ils sont aisément accessibles sans apporter de gêne aux monuments existants.
- Les arbres à la croisée des allées du cimetière « ancien » par leur développement et leur état sanitaire ont dû être supprimés et seront remplacés par des sujets à port droit (cyprès ou charmes pyramidaux).
- Le respect de la non utilisation de produits « phyto » génère un accroissement de mauvaises herbes difficile à maîtriser. La bonne volonté de chacun est demandée pour l'entretien des sépultures familiales. Les espaces communs étant gérés par les agents communaux, une réflexion sur le traitement définitif des allées, par un revêtement à définir, va être lancée.

## LE RECENSEMENT

Cette année, comme toutes les personnes résidant dans notre commune, vous allez être recensés. Le recensement se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018 et s'effectuera une fois tous les 5 ans, selon la loi du 27 février 2002. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Deux personnes ont été désignées pour notre commune : Madame Isabelle POTTELAÏN et Monsieur Frédéric GOHIER ayant chacun un secteur défini à couvrir. Ils seront munis d'une carte officielle dont vous trouverez photocopie ci-après et sont tenus au secret professionnel. Ils vous remettront les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

**Votre participation est essentielle :** le recensement de la population permet en effet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays, comme de notre commune. L'effectif sert de base de calcul aux subventions de l'Etat. **C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.**

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes. Cette année, vous avez la possibilité de remettre vos réponses par Internet.

Comme pour le facteur, surveillez vos animaux afin de faciliter l'accès de votre habitation aux agents recenseurs. Merci par avance de votre participation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Madame POTTELAIN Isabelle  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À CHOISY EN BRIE, le 15/12/2017

Cachet de la mairie  
Le maire, A. BEAUFORT  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Monsieur GONIER Frédéric  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À CHOISY EN BRIE, le 15/12/2017

Cachet de la mairie  
Le maire, A. BEAUFORT  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale.

## LES TARIFS COMMUNAUX

Lors de sa séance du 8 novembre 2017, le Conseil municipal a défini les tarifs suivants :

### SALLE POLYVALENTE

#### Particuliers et entreprises

	1 jour	Week end
• Commune (pour eux-mêmes)	170 €	230 €
• Interco	250 €	325 €
• Extérieurs	320 €	420 €

#### Associations

	1 jour	Week end
• Commune (Réservations limitées à 3 gratuités par an)	0 €	0 €
• Interco	100 €	200 €
• Extérieures	200 €	400 €

### LOCATION SEULE DU MATERIEL COMMUNAL :

- Table rectangulaire = 4 €, chaise = 1.50 €, banc = 3 €
- Lave-vaisselle = 25 €
- Vaisselle = 120 €

### ASSAINISSEMENT

- taxe de raccordement = 2000 € HT, abonnement = 29 € HT, taxe assainissement = 3.50 € HT/m3.

### CIMETIERE

- CAVEAU PROVISoire : 1 semaine = gratuit, jour suivant = 12 €/jour
- CONCESSIONS : 15 ans = 150 €, 30 ans = 250 €, 50 ans = 400 €
- COLOMBARIUM : taxe ouverture = gratuit ; 10 ans = 350 €, 30 ans = 800 €.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le collège Jean Campin s'implique dans le dispositif national de recrutement de volontaires en service civique et propose d'accueillir deux jeunes afin de leur permettre de bénéficier d'une expérience motivante, utile et formatrice, auprès de jeunes adolescents.

D'une durée de six mois, le service civique s'entend pour un volume horaire hebdomadaire fixé à 30 h pour l'Éducation Nationale.

Âgés de 18 à 25 ans, ces jeunes volontaires seront associés à la vie du collège et à la mise en œuvre d'actions pédagogiques liées à la citoyenneté ou à la préparation à l'orientation. Ils contribueront également à l'accompagnement des « devoirs faits au collège ».

Si cela vous intéresse, vous pouvez déposer votre candidature sur le site internet de l'agence du service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/missions/college-jean-campin-a-la-ferte-gaucher-77> ou vous adresser directement au secrétariat du collège Jean Campin : Mél : [ce.0771661m@ac-crete.il.fr](mailto:ce.0771661m@ac-crete.il.fr) Tél : 01 64 75 83 60.

## HISTOIRE LOCALE

- Choisy-en-Brie, autour de son église (altitude 149 m), s'est construit et développé jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle entre les vallées du Vannetin et de son affluent La Payenne. La confluence se situe au lieu-dit le « Pré aux Os », à la station d'épuration du bourg. Depuis plus d'un siècle les constructions s'étendent au-delà des cours d'eau.
- Les ponts, considérés comme ouvrages d'art qui enjambent les rus, pour les trois routes départementales sont propriété du Département qui les entretient. Celui du Bois du Luxembourg, créé pour la ligne ferroviaire citée dans le précédent bulletin, est désormais privé.
- Les autres, de moindre importance, permettent les liaisons entre village et hameaux. Busages sommaires, simples passerelles réservées aux piétons, ou plus élaborés, élargis pour certains autorisant le passage de matériels agricoles modernes. Les reconnaissez-vous ? Réponse dans le n° 68 !



2



3



4



5



6



7



8



9



11



12

## LES DÉCORATIONS DE NOËL

Félicitations et remerciements aux employés communaux, Sébastien, Florian et Jérémy, aux élus Daniel, Albert, Patrick, Chrystelle, Annie, Patricia, Liliane, et aux bénévoles, Jacques, Jean-Claude et Michèle, ainsi que Martine qui ont embelli notre village en cette période de fêtes. Un coup de chapeau à Luis qui, par son ingéniosité, a permis de redresser le sapin de la place de l'Église qui avait eu un « accident » à l'installation.

## DU CÔTÉ DES ÉCOLES, CANTINE, GARDERIE

En septembre 2018, vont rentrer à l'école les enfants nés en 2015. Pour l'inscription de votre enfant, veuillez prendre rendez-vous dès maintenant par téléphone au 01 64 20 49 07.

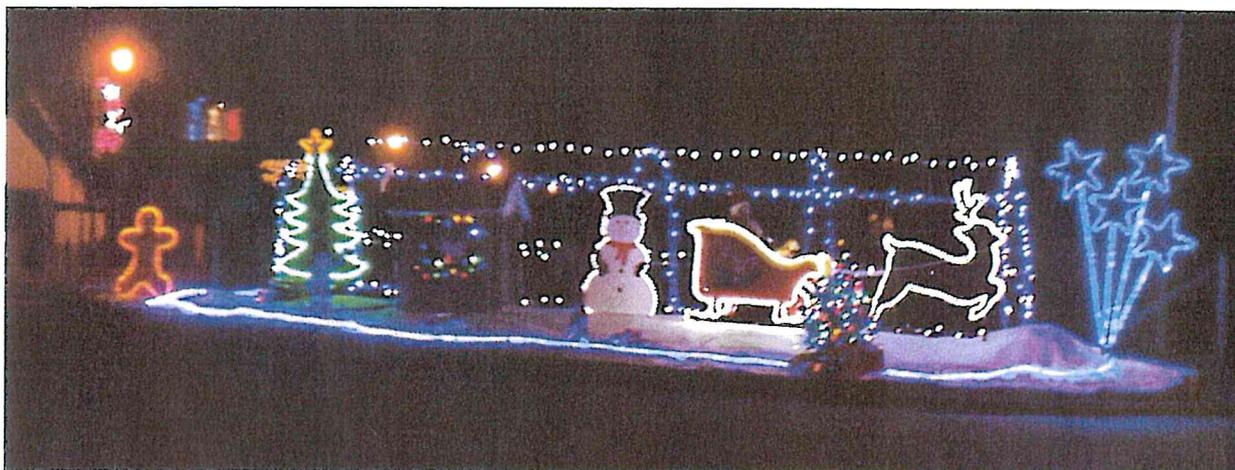
Lorsque vous viendrez à l'école pour l'inscription de votre enfant, il vous faudra :

- Un certificat de domiciliation (délivré par la mairie sur présentation d'une facture EDF ...).
- Un certificat d'aptitude à la vie en collectivité (délivré par votre médecin).
- Le livret de famille.
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique ou un document attestant d'une contre-indication).

## CHOISY PRATIQUE

Cette rubrique devient annuelle sous forme d'encart chaque début d'année.

=====



***Toute l'équipe municipale vous souhaite de belles fêtes et une bonne année 2018.***